

Procès verbal du conseil municipal de la commune de Mas Blanc des Alpilles Séance du 28 août 2024.

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi vingt huit août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GESLIN, maire.

Présents : Laurent GESLIN, maire,
Jean-Louis VILLERMY, Sylvie BERTRAND, Patrick DELLA SANTINA, Julie BAYEUL, adjoints au maire,
Véronique FONTAINE, Daniela HUGLY, Eric EYNAUD, conseillers municipaux.

Absents : Magali BRETON a donné procure à Julie BAYEUL
Gilles RAMILSON a donné procure à Patrick DELLA SANTINA
Natacha BAZIN, Babette METIFIOT, Tony PAFUNDI, Florian PORTE, Arnaud GESLIN.

Secrétaire de séance : Sylvie BERTRAND a été nommée secrétaire de séance.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

La séance a été ouverte à 20h09 par Monsieur le maire.

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2024

Le conseil municipal approuve le procès verbal de la séance du 25 juin 2024.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

2. Décision du maire n° 2024-03 (subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Parents d'Elèves de l'école Marie Mauron de Mas Blanc des Alpilles)

Le conseil municipal prend acte de l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Parents d'Elèves de l'école Marie Mauron d'un montant de 80,00 € pour la kermesse de l'école du samedi 22 juin 2024.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

3. Attribution d'une gratification de stage en faveur d'une stagiaire au sein du service administratif

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une gratification de stage en faveur de Madame Alexia Saint-Michel d'un montant de 694,00 € pour l'implication et la très bonne conduite dont elle a fait preuve durant l'intégralité de son stage qui s'est déroulé du 1^{er} au 31 juillet 2024.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

4. **Approbation de la convention d'occupation de site avec la Communauté des Communes Vallée des Baux Alpilles pour l'implantation d'équipements dédiés à la SMARTCITY**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la convention d'occupation de site avec la Communauté des Communes Vallée des Baux Alpilles pour l'implantation d'équipements dédiés à la SMARTCITY et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

5. **Contribution au fonds de solidarité pour le logement (FSL) au titre de l'année 2024**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide de contribuer au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2024 à raison de 0,30 € par habitant et dit que les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense sont prévus au budget primitif 2024.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

6. **Dénomination des voies – création de l'impasse des Genêts**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la dénomination et la numérotation « impasse des Genêts » de la voie sise 720 route de Saint-Rémy à Mas Blanc des Alpilles et autorise Monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

7. **Dénomination des voies – création de l'impasse du lin bleu**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la dénomination et la numérotation « impasse du lin bleu » de la voie sise 990 route de Saint-Rémy à Mas Blanc des Alpilles et autorise Monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

8. **Dénomination des voies – création de la sente de la chapelle**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la dénomination « sente de la chapelle » de la nouvelle voie desservant la chapelle Saint Lambert et autorise Monsieur le maire à signer tous documents y afférents.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

9. **Cession des parcelles occupées par la terrasse du restaurant *Mamma Mia***

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire sur la proposition d'acquisition par Monsieur Julien GARAGNON, propriétaire du bâtiment hébergeant le restaurant *Mamma Mia*, des

parcelles AA et L sises place Pierre Limberton, et après en avoir délibéré, approuve la cession des parcelles ci-dessus à Monsieur Julien GARAGNON pour la somme de 23.000,00 €.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

10. Approbation de la décision modificative n° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de régulariser les crédits du budget primitif 2024 et adopte la décision modificative n° 2 au budget de la commune, exercice 2024 décrite dans le tableau ci-dessous :

ANNEXE : Décision modificative n° 2 au BP 2024

du 28 août 2024

Section fonctionnement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSE	VOTE	SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSE	VOTE
FONCT	D	011	622	-1 000,00	-1 000,00						
FONCT	D	66	6688	1 000,00	1 000,00						
TOTAL					0,00	TOTAL					0,00

TOTAL GENERAL	0,00	0,00
----------------------	-------------	-------------

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

11. Approbation de la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la Communauté des Communes Vallée des Baux Alpilles

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la convention entre la Communauté des Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune, portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

12. Demande d'une aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2020-2023 – Tranche 2023 – Nouvelle opération

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2020-2023 d'un montant de 2.820.000,00 €, sollicite la participation financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60% soit un montant global de 1.692.000,00 € pour les années 2020-2023, approuve l'affectation du montant de l'enveloppe encore disponible sur la tranche 2023 sur le nouveau projet d'extension de la maison médicale ainsi que le plan de financement suivant :

	Conseil Départemental 13	Autre financement	Auto financement communal	Total des opérations 2023
Extension maison médicale	193.099 €	0	128.733,59 €	321.832,59 €
TOTAUX	193.099 €	0	128.733,59 €	321.832,59 €

soit un montant total de subvention départementale sollicitée à hauteur de 193.099,00 € et autorise Monsieur la maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

13. Indemnité forfaitaire annuelle de confection des documents budgétaires allouée au Comptable du Trésor responsable du SGC de Châteaurenard

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder à compter du 1^{er} septembre 2023 à Madame Pascale MAZZOCCHI, responsable du SGC de Châteaurenard, une indemnité forfaitaire annuelle de confection des documents budgétaires à hauteur de 45,73 € BRUT pour l'unique budget de la commune, le budget principal 22300 et dit que les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense sont prévus au budget primitif 2024.

Pour	Contre	Abst.
8	0	0

14. Questions diverses

- Résultats du recensement 2024 de la population
- Point sur l'école
- Journée du patrimoine samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024
- Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

La séance a été levée à 23 heures 02

Sylvie BERTRAND

Signatures :

<i>Laurent GESLIN :</i>	<i>Jean-Louis VILLERMY :</i>	<i>Sylvie BERTRAND :</i>
<i>Patrick DELLA SANTINA :</i>	<i>Julie BAYEUL :</i>	<i>Babette METIFIOT :</i>
<i>Véronique FONTAINE :</i>	<i>Daniela HUGLY :</i>	<i>Magali BRETON :</i>
<i>Natacha BAZIN :</i>	<i>Eric EYNAUD :</i>	<i>Tony PAFUNDI :</i>
<i>Gilles RAMILSON :</i>	<i>Florian PORTE :</i>	<i>Arnaud GESLIN</i>